



## Support détaillé

17 Mai 2021

Pleumeleuc

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



## Contexte et objectifs

- ❑ Dans une logique de mutualisation, il a été convenu avec la commune de Talensac, de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 du code de la commande publique.
- ❑ Ce groupement de commande a pour objectifs :
  - De permettre les économies d'échelles sur les différents lots composants ce marché de travaux,
  - D'optimiser le travail préparatoire de consultations et les démarches administratives qui suivront,
  - D'insuffler une logique de travail collectif entre les communes du territoire communautaire.
- ❑ Pleumeleuc assurera la coordination du groupement jusqu'à l'avis public d'attribution

## Décision soumise au vote

**Approuver la constitution du groupement de commandes**

**Vote du conseil municipal:**  
Pour à l'unanimité



**Patrick LE TEXIER / Christophe LEDUC**

adjoints délégués à l'aménagement du territoire et au cadre de vie et à la vie sportive, aux loisirs et à l'animation locale



Commissions Sport Loisirs et animations du 11 mai 2021

## Contexte et objectifs

- Une demande de subvention de la part de l’Association des Parents d’élèves du petit prince, est parvenue après la commission d’attribution des subvention.
- L’association déclare:
  - 340 élèves,
  - 13 bénévoles (membres de l’association, non considérés comme bénévoles)
  - Pas d’animation
- Après application des critères d’attribution, la proposition de verser 390,00€ à l’association est faite.

## Décision soumise au vote

**Attribuer une subvention de 390,00€ à l’association des parents d’élèves du Petit Prince, au titre de la subvention 2021**

**Vote du conseil municipal:**  
Pour à l’unanimité



**Christophe LEDUC**

adjoint délégué à la vie sportive, aux loisirs et à l’animation locale

## Contexte et objectifs

- ❑ Une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau des attributions de subvention lors du Conseil du 26 avril 2021.
- ❑ La subvention calculée à l'aide des critères d'attribution fait apparaître une subvention d'un montant de 183€ au profit de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole St Melaine (APEL), et non 486€.

## Décision soumise au vote

Rectifier le montant de la subvention accordée à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole St Melaine (APEL) et ainsi attribuer 183€ au titre de l'année 2021.

**Vote du conseil municipal:**  
Pour à l'unanimité



**Christophe LEDUC**

adjoint délégué à la vie sportive, aux loisirs et à l'animation locale



## Contexte et objectifs

- ❑ La commune a fait le choix d'aider financièrement les écoles maternelles pour une sortie avec nuitée d'une classe, une fois par an, à hauteur de 6,25 € par élève et par jour
- ❑ L'école maternelle du Petit Prince a bénéficié d'une subvention de 500 € pour 40 élèves en 2020 pour une sortie prévue les 25 et 26 juin 2020
  - La subvention a été versée mais la sortie a été annulée en raison des conditions sanitaires
- ❑ L'école demande une subvention pour une sortie de 42 MS les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2021

**Vote du conseil municipal:**  
Pour à l'unanimité

## Décision soumise au vote

**Accorder une subvention « classe de découverte » d'un montant de 25.00€, correspondant à la participation au titre de 2 élèves supplémentaires pour la classe découverte de l'année 2021, en complément de la subvention versée en 2020**



**Philippe RAMIREZ**

adjoint délégué au scolaire, périscolaire et à la communication





## Contexte et objectifs

- ❑ Les communes accueillant des élèves d'autres communes peuvent facturer les frais scolaires aux communes de résidence selon des barèmes départementaux
- ❑ Une convention intercommunale a été mise en place au sein de Montfort Communauté afin de s'adapter aux spécificités du territoire et de soutenir les petites communes sans école
- ❑ Cette convention arrivant à son terme en 2020 il est proposé de la renouveler pour une année

## Décision soumise au vote

**Autoriser le Maire à signer cette convention sur la base d'un montant de 80% de la moyenne des charges des communes de Montfort Communauté, soit :**

- 1 030 € par élève de maternelle**
- 280 € par élève d'élémentaire**

**Vote du conseil municipal:**  
Pour à l'unanimité



**Philippe RAMIREZ**

adjoint délégué au scolaire, périscolaire et à la communication



# Merci.

